

Renvoi au comité des Finances de la contribution au bénéfice de la République du citoyen Turgard, lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des Finances de la contribution au bénéfice de la République du citoyen Turgard, lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 245;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19790\\_t1\\_0245\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19790_t1_0245_0000_3)

Fichier pdf généré le 15/07/2019

puissez vos lois dans la nature, elle ne vous trompera jamais, tout ce qui n'est pas elle, est erreur et mensonge. Maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, dans des mains pures, il fait la sûreté du peuple et la terreur de ses ennemis. Restez à votre poste jusqu'à cette même époque pour assurer à jamais le bonheur d'une nation qui servira un jour de modèle à tous les peuples de l'Europe.

Quant à nous, nous ne cesserons de nous occuper des intérêts de la république et d'inspirer aux habitants de notre commune une confiance entière dans le loyauté de la Nation française et dans les principes de justice qui dirigent la Convention, nous espérons montrer par nos actions et par notre conduite, que nous sommes dignes du nom français. Aucun sacrifice, aucunes privations ne nous coûteront et quelque soit le sort qui nous attend, nous jurons que nos sentimens seront invariables pour la République, et que notre dernier soupir sera pour elle.

Les maire, officiers municipaux et conseil général de la commune de Mons.

CHARLES WOLFF, *maire*  
et 19 autres signatures.

## 10

**Le citoyen Turgard, agent national de la commune de Louviers, département de l'Eure, père de famille et peu fortuné, mais jaloux de contribuer de tout son pouvoir à la liquidation de la dette publique, fait l'abandon, au bénéfice de la République, de deux offices de perruquier dont il est propriétaire.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (44).**

## 11

**Le citoyen Gurgez, ex-Minime, ci-devant administrateur à Roche, district de Besançon, département du Doubs, fait don à la patrie, du capital d'une rente viagère de 600 liv. et de deux années d'arrérages de ladite rente.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (45).**

## 12

**Les républicains de la société populaire de Sancoins, département du Cher, remercient la Convention nationale d'avoir mis toutes les vertus à l'ordre du jour, et**

(44) P.-V., L, 136. *Bull.*, 10 frim. (suppl.).

(45) P.-V., L, 136. *Bull.*, 10 frim. (suppl.).

**applaudissent aux opérations du représentant du peuple Cherrier.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (46).**

*[Les républicains de Sancoins composant la société populaire à la Convention nationale, Sancoins, le 15 brumaire an III] (47)*

Représentans d'un Grand Peuple,

Lorsque vous avez mis la probité et la justice à l'ordre du jour, vous avez sauvé la république.

Lorsque vous avez envoyé dans les départemens des représentans justes et vertueux, vous avez fait tant de conquêtes sur les cœurs, que nos armées sur les esclaves des tirans. Les notres ont toujours été à vous. Le passage de votre collègue Cherrier dans ce district, y a répandu la joie la plus vive, et la sensibilité la plus marquée. Elles étoient gravées dans les ames et peintes sur tous les visages, jamais jour de fête ne fut plus célébré.

Il a su réunir la fermeté à la douceur, l'humanité à la justice, et en rendant à leurs familles, à leurs concitoyens, des individus détenus, les cris réitérés de Vive la République, vive la Convention, se sont fait entendre de toutes parts, et ont manifestés les transports de l'allégresse générale.

Ce digne représentant, vous dira sans doute, quels sont les sentimens qui nous animent, toujours fermes dans nos principes, fidels observateurs des lois, nous avons applaudi vivement à votre adresse au peuple français. Nous n'aurons jamais d'autre guide que la justice, et d'autre point de ralliement que la Convention, des républicains purs ne peuvent dévier.

Vive la République, vive la Convention.

*Suivent 83 signatures.*

## 13

**La municipalité de Visan, département de Vaucluse, applaudit à la journée du 10 thermidor, à l'Adresse au peuple français et au décret sur les sociétés populaires. Elle fait l'éloge des opérations du représentant du peuple Goupilleau [de Montaigu], et prie la Convention de proroger sa mission dans le département de Vaucluse.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (48).**

*[La municipalité de Visan à la Convention nationale, Visan, le 16 brumaire an III] (49)*

(46) P.-V., L, 136.

(47) C 328 (2), pl. 1457, p. 2.

(48) P.-V., L, 137.

(49) C 328 (1), pl. 1447, p. 20.